

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-908/SG/ESJ mettant à la disposition du ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse de quatre instituteurs – ex-volontaires de l'aide technique.

n° 74-908/SG/ESJ

## Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

## Date de publication

28 mai 1974

## Numéro JO

n° 11 du 10/06/1974

## Date du numéro

10 juin 1974

## TEXTE INTÉGRAL

M. Bernizan Jean-Claude, instituteur (1er échelon) du Département des Landes – M. Facoo Alain, instituteur (1er échelon) du département de la Somme – M. Martin Jean-Paul, instituteur (premier échelon) du département de la Charente-Maritime – M. Vandervennet Michel, instituteur (1er échelon) du département de l'Essonne – libérés de leurs obligations du service national le 1er janvier 1974 et détachés ou en instance de détachement pour exercer dans le Territoire, sont, pour compter de la même date et jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 1974, mis à la disposition de M. le ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse pour servir à la direction de l'Enseignement.